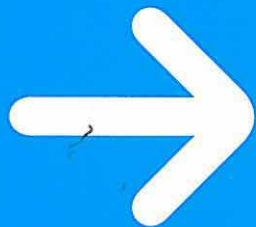


DGI + DGCP

# Fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique



## » Objectifs



## Mieux répondre aux attentes des usagers

La direction générale des Impôts et celle de la Comptabilité publique sont fondamentalement des administrations de contact avec le public. Elles assurent principalement le calcul et le recouvrement des recettes publiques, le paiement des dépenses publiques, la tenue des comptabilités de l'État et des collectivités locales.

Mais, en raison principalement d'une organisation héritée de l'Histoire, elles se répartissent souvent les rôles face à un même interlocuteur. Ainsi, sur un même sujet, celui-ci doit s'adresser successivement à chacune des deux administrations.

Conscientes que le contribuable devait, pour un même sujet, s'adresser à deux administrations différentes, les deux directions ont fait depuis quelques années un important effort de rapprochement : mise en place d'un service unique des impôts des entreprises, installation d'hôtels des finances, etc.

Mais près de 80 % des usagers estiment encore que l'organisation actuelle, avec, d'un côté, les centres des impôts chargés d'établir l'impôt et, de l'autre, les trésoreries chargées de le recouvrer, est trop complexe.

Plus d'un tiers des contribuables ne savent pas concrètement à qui s'adresser quand ils ont une question sur leur impôt.

C'est pourquoi il faut franchir une étape supplémentaire, afin d'offrir un guichet fiscal unique aux particuliers dans lequel chaque contribuable pourra, dans un même lieu, et avec un même interlocuteur, traiter de toutes les questions fiscales, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement de l'impôt. Ce sera un signal fort de simplification de la vie des usagers.



## Enrichir l'aide apportée aux élus locaux

Les collectivités locales travaillent au quotidien à la fois avec les services de la DGI et avec ceux de la DGCP. Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années pour répondre à leurs attentes, par exemple en matière de simplification de pièces justificatives, de réduction des délais de paiement ou encore avec la réalisation d'analyses financières plus pointues et adaptées à la demande des élus locaux.

Mais il faut aller plus loin encore dans la qualité de nos prestations car les élus attendent un conseil financier plus complet et plus réactif. L'organisation actuelle en deux directions ne permet pas de répondre totalement à leurs attentes.

Ainsi, c'est la DGI qui fournit aux collectivités des bases d'imposition des impôts directs locaux, et c'est la DGCP qui effectue à la demande des élus des simulations sur l'évolution possible des taux.

Lorsqu'un maire, par exemple, demande à son comptable les conséquences de la fermeture de telle entreprise pour la situation financière de sa commune, ce dernier ne dispose pas directement de toutes les informations utiles.

La création d'une direction unique permettra d'établir des liaisons plus fluides et pérennes entre services, et d'offrir ainsi une prestation de conseil financier plus complète et plus réactive, portant à la fois sur la matière fiscale et sur la matière budgétaire.

## Améliorer la performance et l'efficacité de l'État

Les directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique constituent un ensemble de 130 000 agents et de près de 5 000 services.

Elles calculent et perçoivent 500 milliards d'euros de recettes publiques nationales et locales, contrôlent et paient plus de 700 milliards d'euros de dépenses publiques nationales et locales, tiennent la comptabilité de 170 000 budgets des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Il est incontestable que de très bons résultats ont été obtenus par ces deux directions grâce à l'engagement et au professionnalisme de leurs agents : l'amélioration de la performance et les gains de productivité sont importants, ce qui permet de ne plus remplacer un départ en retraite sur deux depuis ces dernières années.

La réunion de ces deux directions dans un ensemble unique, permettra :

- > d'utiliser les complémentarités entre les différents services pour organiser de manière plus efficace leurs différentes missions, notamment pour mieux lutter contre la fraude fiscale et améliorer le recouvrement de toutes les recettes publiques ;
- > de faire jouer les complémentarités en matières fiscale, comptable ;
- > de réaliser des économies tout en préservant la qualité du service rendu, grâce à la mutualisation des services logistiques nationaux et locaux (personnel, matériel, budget, immobilier...) et à la suppression des doublons entre les services.



## Offrir un nouvel espace professionnel aux agents

Les agents des deux directions générales forment une collectivité humaine de grande qualité.

Leur sens du service public, leur professionnalisme, leur efficacité, leur déontologie sont connus et reconnus. La fusion est faite, aussi et évidemment, pour eux. Dans un ensemble plus vaste, riche de nombreux métiers, les agents auront en effet des perspectives professionnelles plus larges.

Concrètement, ils auront la possibilité d'accéder à des métiers nouveaux et d'acquérir d'autres compétences. Tout sera mis en œuvre pour les y aider. Les agents appartiendront à des filières professionnelles différentes mais des passerelles seront créées pour faciliter la mobilité.

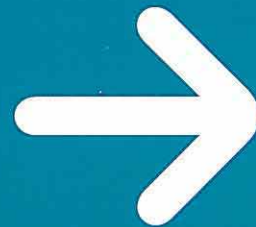
Cet espace professionnel élargi reposera naturellement sur le volontariat. Un agent qui veut passer d'un métier fiscal à un métier comptable – et inversement – pourra le faire. Mais il ne doit pas y être obligé.

Ce nouvel espace professionnel reposera également sur la reconnaissance. Pour les agents, la constitution de cette nouvelle administration est un changement. Un changement de culture, un changement de repères, un changement d'organisation qui nécessiteront une formation adaptée et un accompagnement social.

Pour les agents qui travailleront dans le guichet fiscal unique, un effort particulier sera nécessaire, parce qu'ils devront désormais être capables de gérer à la fois le calcul de l'impôt et son recouvrement, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui.



## » Les principales caractéristiques de la nouvelle administration



La fusion va consister à réunir dans un même ensemble administratif, tant au niveau central que local, les deux directions actuelles.

Au terme du processus de la réforme, cela veut donc dire qu'il existera une seule direction générale nationale et une seule direction au niveau local.

Cela veut dire également un vaste ensemble avec des métiers différents et donc la mise en place de filières professionnelles tenant compte de cette diversité.

C'est enfin, et surtout, la mise en place de véritables services unifiés des particuliers qui seront chargés de traiter l'ensemble des questions des usagers. La fusion va permettre, grâce à un pilotage unifié et en rassemblant l'ensemble des compétences, de mettre en place, dans tout le territoire, le guichet fiscal unique des particuliers.

## Un guichet fiscal unique des particuliers

À l'heure actuelle, un contribuable qui a une question sur le calcul de l'impôt doit s'adresser à son centre des impôts. Mais si sa question concerne le paiement de son impôt, il doit s'adresser à un autre service, sa trésorerie.



Grâce à l'union de la DGI et de la DGCP, tous les contribuables n'auront plus désormais qu'un seul interlocuteur compétent pour toutes ses questions.

> Dans les villes où il y a un centre des impôts et une trésorerie, seront créés des services fiscaux unifiés des particuliers, qui permettront au contribuable de traiter, en un même lieu, toutes ses questions fiscales.

Concrètement, les agents de la DGCP chargés du recouvrement seront réunis au sein d'un même service avec les agents de la DGI pour pouvoir répondre ensemble à toutes les demandes des contribuables.

> Dans les communes plus petites où il n'y a pas de centre des impôts, ce sont les actuels services du Trésor public qui assureront la mission d'accueil fiscal de proximité, garantissant par là-même la présence du service public, particulièrement en milieu rural.

Les trésoreries seront compétentes non seulement pour le recouvrement, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais également pour les questions courantes concernant le calcul de l'impôt.

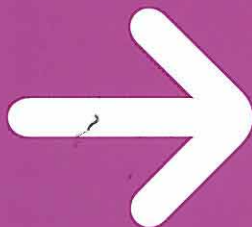
## Un service fiscal de proximité dans les zones rurales

La fusion ne conduit pas à remettre en cause le rôle des trésoreries implantées dans les communes rurales. Au contraire, la fusion permet de consolider leurs missions et de conforter leur place parmi les services publics de proximité.

La charte des services publics en milieu rural reste par ailleurs le fondement de la politique d'implantation du réseau des services publics financiers.

## » Une mise en place par étape dans un esprit d'équilibre et de dialogue

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique a placé la réforme sous le signe de l'équilibre entre les deux directions, qu'il souhaite mener de façon progressive et dans le cadre du dialogue social.



## Agir dans le dialogue et la progressivité

La constitution d'une nouvelle direction générale unique, aux missions variées et stratégiques, ne peut se faire qu'en prenant le temps de l'écoute, de la réflexion, du dialogue et en faisant le choix de la progressivité dans la mise en œuvre. C'est la méthode choisie pour accomplir cette réforme.

Depuis le mois de mai, Eric Woerth a écouté, consulté et approfondi le dossier. Il a reçu à plusieurs reprises toutes les parties prenantes et particulièrement les organisations syndicales ainsi que les associations professionnelles de l'encadrement. Il a fait réaliser un bilan des précédentes étapes de rapprochement. Après le temps de la réflexion, vient celui de la décision.

Le 4 octobre, le ministre a annoncé aux cadres supérieurs, aux organisations syndicales et à l'ensemble des agents les grandes modalités de l'union de la DGI et de la DGCP.

Cette date consacre l'ouverture d'une nouvelle étape de la réforme : la construction des fondations de la nouvelle direction.

Cette étape se prolongera jusqu'au printemps de l'année prochaine et présentera deux caractéristiques :

> un dialogue sur tous les éléments constitutifs de la nouvelle direction.

Des groupes de travail thématiques examineront les différents aspects humains, fonctionnels, organisationnels du futur ensemble ;

> de premières concrétisations. À l'issue de cette période d'approfondissement, cinq chantiers auront été menés à bien : la création de l'administration centrale de la nouvelle direction générale unifiée ; les modalités d'organisation et de mise en place, sur l'ensemble du territoire,





du guichet fiscal unique des particuliers ; les principes d'organisation et de fonctionnement des directions unifiées au plan local ; les règles de gestion des filières professionnelles ; les mesures d'accompagnement social.

Une fois cette phase d'approfondissement achevée, au cours de laquelle les fondements de la nouvelle direction auront ainsi été définis, viendra le temps de la mise en œuvre sur le terrain. Elle sera progressive. En 2008 sera mise en place la nouvelle administration centrale. Des tests locaux permettront par ailleurs de préfigurer le guichet unique et le regroupement des directions au niveau local. À compter de 2009 débutera la généralisation du guichet fiscal unique et des directions unifiées, qui s'étalera sur plusieurs années.

## Accompagner les agents

Un plan d'accompagnement social et financier pour tous les agents sera mis en place. Il sera l'un des thèmes de travail avec les organisations syndicales.

### Des garanties de base pour tous les agents

Les garanties portent sur l'avenir des agents et les conditions d'exercice de leur métier.

> Aucun agent n'aura à changer de commune contre sa volonté : les agents de la DGCP qui exercent aujourd'hui le métier de recouvrement dans une trésorerie rejoindront le centre des impôts, lorsque leur trésorerie est située dans la même commune que le centre des impôts.

Pendant une période de trois ans, les agents de la DGCP qui intégreront les services fiscaux unifiés des particuliers auront le choix de rester dans la filière fiscale ou de revenir dans leur filière d'origine.

> Des passerelles seront mises en place entre les filières : les agents auront la possibilité de passer d'une filière à une autre, mais uniquement s'ils en font la demande.

> Aucun agent ne subira de perte de rémunération. Après un état des lieux précis des situations, un chantier d'harmonisation indemnitaire sera ouvert.

### Un accompagnement à la hauteur de la réforme

> Pour tous les agents des deux directions, la réforme va représenter un changement, parce qu'elle aboutit à une nouvelle organisation et à la naissance d'un nouvel environnement de travail. Ces efforts seront

reconnus : en 2008, tous les agents bénéficieront d'une prime.

> Un dispositif de formation ambitieux sera mis en place. La mise en place des services fiscaux unifiés des particuliers et la consécration d'une fonction d'accueil fiscal élargie dans les trésoreries rurales impliquent, en effet, que les agents bénéficient d'une formation leur permettant d'exercer au mieux leurs nouvelles missions.

Le plan de formation sera individualisé afin que chaque agent détermine ses besoins de formation en fonction des compétences requises pour exercer ses missions.

